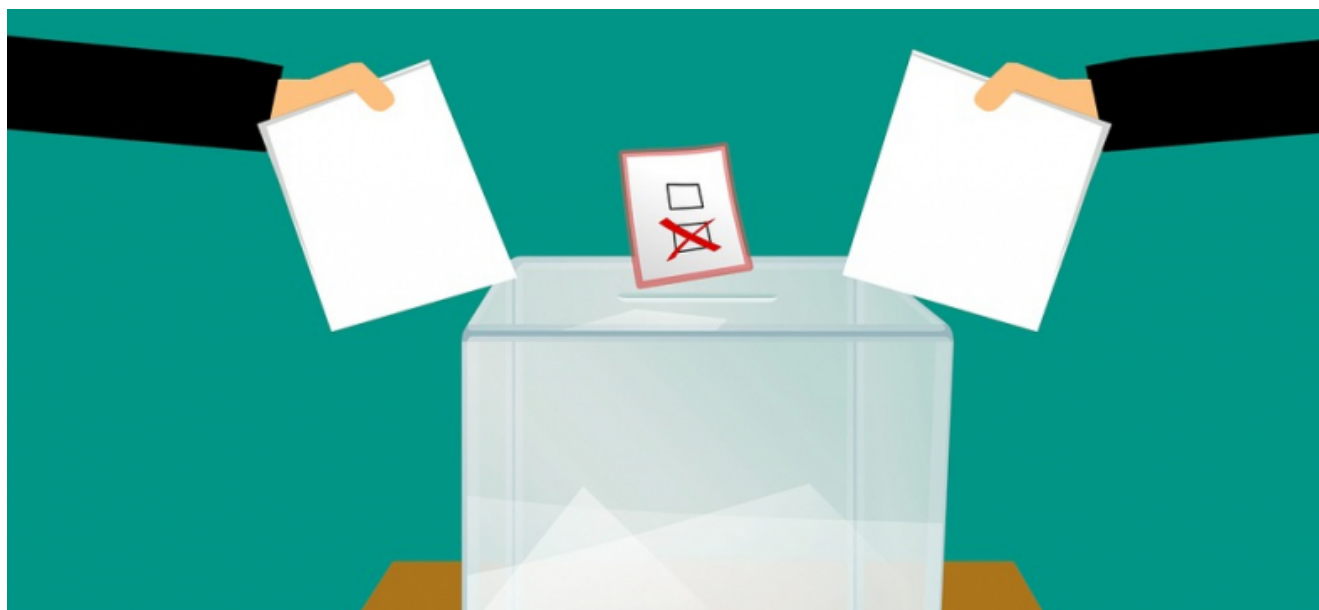


Inscription sur les listes électorales

Publié le 04/03/2019

<http://www.erdre-en-anjou.com//news/inscription-sur-les-listes-electorales>

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(e) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.



Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales **avant le samedi 30 mars 2019 à 12h00.**

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire [cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription (disponible en mairie)

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel :

- les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans,
- les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits

automatiquement sur les listes électorales,

- les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Fichiers à télécharger

/sites/erdreenanjou/files/2019-03/cerfa_12669-02_0.pdf